



CHARTRE SPORTIVE DU HBC PLEYBEN ET DU HBC PONT DE BUIS

Vous avez choisi de participer par votre inscription ou celle de votre enfant aux activités du HBCP ou du HBCPB.

Ce club est avant tout une association, c'est-à-dire la réunion de personnes bénévoles poursuivant un même objectif et s'unissant pour l'atteindre. L'adhésion est un acte volontaire qui implique un engagement à participer et à apporter son concours au fonctionnement et au développement de l'association.

Tout adhérent peut apporter sa contribution dans un autre rôle que celui de joueur : arbitrage, encadrement, table de marque, participation dans les différentes commissions et aide lors des diverses manifestations.

Le HBCP et le HBCPB sont donc gérés par une équipe de bénévoles qui ne demande qu'à être renforcée. Toute aide régulière ou ponctuelle est la bienvenue.

SOYONS TOUS ACTEURS DU CLUB !

1) ENGAGEMENT DU JOUEUR (toutes catégories)

TOUT SEUL ON VA PLUS VITE. À PLUSIEURS ON VA PLUS LOIN !

L'ESPRIT SPORTIF.... MOI, J'Y CROIS !!!!

- Je respecte les règles du jeu.
- J'accepte toutes les décisions de l'arbitre sans jamais mettre en doute son intégrité.
- Je démontre un esprit d'équipe par une collaboration franche avec les coéquipiers et les entraîneurs.
- J'aide les coéquipiers qui présentent plus de difficultés.
- J'accepte les erreurs de mes coéquipiers.
- On gagne ensemble et on perd ensemble.

LE RESPECT... MOI J'Y CROIS !!!!

- Je considère un adversaire sportif comme indispensable pour jouer et non comme un ennemi.
- Je refuse toute forme de discrimination et de harcèlement.
- J'agis en tout temps avec courtoisie et politesse envers les coachs, les arbitres, les coéquipiers, les adversaires et les spectateurs.
- Je fais preuve de bienveillance en actes et en paroles.
- Je m'engage à être à l'heure aux entraînements et aux rendez-vous de match, à prévenir au plus tôt mes coachs pour un retard éventuel ou une absence (une absence peut entraîner un forfait de l'équipe).
- Je m'engage à renseigner au plus tôt les coachs en cas de traitements, maladies ou blessures.
- Je suis obligatoirement en tenue de sport lors des entraînements, cheveux attachés, bijoux retirés.
- Je respecte le matériel et les installations mis à ma disposition. Je participe au rangement à la fin de séance.
- Je range systématiquement mon téléphone portable dans mon sac pour les entraînements et les matchs et je ne l'utilise pas.

L'HUMILITÉ... MOI, J'Y CROIS !!!!

- Je conserve en tout temps mon sang froid et la maîtrise de mes geste et paroles face aux autres participants.
- J'accepte la victoire avec modestie sans ridiculiser l'adversaire.
- J'accepte la défaite en étant satisfait de l'effort accompli dans les limites de mes capacités.
- J'accepte la défaite en reconnaissant également le bon travail accompli par l'adversaire.

LE PLAISIR... MOI, J'Y CROIS !!!!

JE JOUE POUR M'AMUSER ET PRENDRE DU PLAISIR

2) ENGAGEMENTS DES PARENTS (pour les licenciés mineurs)

Inscrire un enfant à une activité ne signifie pas se dégager de toute responsabilité. Les enfants ne dépendent des coachs que pour la durée de leur entraînement et des matchs.

Les parents s'engagent à vérifier la présence des coachs avant de laisser leur enfant à l'entraînement. A la fin de celui-ci, ils viennent le chercher au gymnase, en respectant les horaires. Si leur enfant rentre seul, ils avertissent les coachs par écrit (SMS, mail, ...)

La pratique du handball doit être une source de plaisir pour chaque licencié. Les parents s'engagent à respecter le travail et le choix des coachs ainsi que la progression de leur enfant sans chercher à précipiter inutilement les choses. Les parents ne se substituent pas aux coachs et ne donnent pas des instructions depuis les tribunes. Cela n'empêche pas les discussions coachs / parents en dehors du terrain dans la plus grande courtoisie.

Il est demandé aux parents de répondre aux messages des coachs, de prévenir les coachs pour toutes absences/blessures lors des entraînements ou des matchs. Ce n'est pas aux enfants eux-mêmes de le faire.

Afin d'organiser au mieux les déplacements lors des matchs / plateaux à l'extérieur, nous comptons sur la participation des parents pour accompagner les joueurs. Il est important de féliciter et encourager les enfants mais il faut respecter l'équipe et l'encadrement adverse ainsi que les arbitres.

N'OUBLIONS PAS...

- Ce ne sont que des enfants
- C'est un sport
- Ce n'est qu'un jeu
- C'est "leur" match
- Ce n'est pas la coupe du monde
- L'arbitre fait partie du jeu et peut se tromper
- L'arbitre est un acteur indispensable pour la réalisation du match
- Les coachs et les dirigeants sont bénévoles

3) ENGAGEMENTS DE L'ENTRAINEUR / DU COACH / DU DIRIGEANT

Il applique la politique sportive et associative définie par le club et à ce titre il doit collaborer avec les autres coachs autour du projet de jeu.

Il doit préparer ses entraînements, apporter un savoir-faire et un savoir-être aux jeunes.

Il est tenu de parler avec respect et bienveillance à ses joueurs et avoir un comportement et des gestes adaptés.

Il doit créer un climat de confiance et être à l'écoute.

Il permet aux joueurs de pratiquer le handball dans un esprit sportif, en respectant les équipiers, les adversaires, les arbitres et les responsables du club : il doit avoir une attitude et une tenue exemplaires en toutes circonstances (tenue, comportement, langage).

Il doit respecter lui-même les règles du handball, respecter les arbitres, les supporters adverses et exiger un comportement identique de ses joueurs. Il montre l'exemple et est garant de l'image du club.

Il est garant de la cohésion d'équipe pour que chaque joueur trouve sa place.

Il est responsable, tout comme les joueurs des installations et du matériel mis à disposition.

Il est tenu d'être présent sur l'ensemble des matchs ou plateaux de son équipe tout au long de la saison ou le cas échéant, s'organiser pour être remplacé.

Il est disponible et à l'écoute pendant les entraînements et les matchs. Son portable est rangé sauf en cas de besoin pour la séance.

A la fin des entraînements et des matchs, il vérifie le rangement du matériel, la propreté des vestiaires.

S'il est le dernier à utiliser le gymnase, il s'assure que les lumières sont éteintes et que les portes sont fermées.

Il communique (mail, WhatsApp, téléphone...) avec les parents ou les représentants légaux et non directement avec les licenciés mineurs. La communication se fait uniquement sur l'organisation des entraînements et des matchs.

Tout souhait de changement d'organisation (entraînements, matchs, report, forfait, stages...) devra être soumis au plus tôt aux présidents (minimum 3 semaines avant les vacances pour les stages). Aucune communication ne sera faite sans leur accord.

Le non-respect de la présente charte entraîne la possibilité pour les clubs du HBC Pleyben et du HBC Pont de Buis de décider d'un avertissement ou de l'interruption (temporaire ou définitive) de s'entraîner, de jouer ou d'encadrer, après avoir entendu l'adhérent concerné ou son représentant légal pour les mineurs.

Les licences ne seront validées qu'à réception de la présente charte signée. Sans cela, le licencié ne pourra pas jouer, coacher, entraîner et/ou diriger.

De même, pour les licenciés de plus de 16 ans, l'attestation d'honorabilité devra être signée. Sans cela, le licencié ne pourra pas jouer, coacher, entraîner et/ou diriger.

Les amendes infligées par la Ligue de Bretagne de Handball, dans le cadre de ses commissions de discipline, sont à la charge du licencié concerné et non des clubs.

Je reconnais avoir pris connaissance de la charte sportive du HBCP et du HBCPB, et je m'engage à la respecter. La charte devra être remise signé avant le 1er match.

LE : / /

A :

SIGNATURE DU LICENCIÉ :

SIGNATURE DU TUTEUR LÉGAL (si licencié mineur) :